

RENOUVELLEMENT DE LA CARTE PROFESSIONNELLE

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE –
GESTION IMMOBILIERE - SYNDIC - MARCHAND DE LISTES –
PRESTATIONS DE SERVICES - PRESTATIONS TOURISTIQUES

Merci de compléter l'imprimé Cerfa

[Activités immobilières de la loi Hoguet - Demande de renouvellement de carte professionnelle](#)

La demande doit être faite auprès de la CCI du siège de l'entreprise

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- ✓ L'imprimé de demande de renouvellement de carte professionnelle complété et signé par le(s) demandeur(s)
- ❖ **Pour le chef d'entreprise, le représentant légal, le directeur de l'établissement principal ou du siège :**
 - ✓ Une copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité**, ou le cas échéant du titre de séjour en cours de validité pour un ressortissant d'un Etat tiers
 - ✓ **Pour un ressortissant français né à l'étranger :** un extrait d'acte de naissance ou copie du livret de famille mentionnant la filiation
 - ✓ **Pour un ressortissant d'un Etat tiers (hors Union Européenne ou Espace Economique Européen), établi en France :** Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat
 - ✓ **Si la demande de renouvellement est faite dans le cadre d'une mise à jour d'une carte délivrée par la préfecture et qu'elle concerne un changement de représentant légal :** Une copie des diplômes, titres et/ou bulletins de salaire attestant que le nouveau représentant légal remplit les conditions d'aptitude professionnelle (**cf. liste « validation préalable de l'aptitude professionnelle »**)
- ❖ **Pour l'entreprise :**
 - ✓ Un extrait K-Bis du RCS de l'entreprise en original (ou téléchargé sur Infogreffe) datant de moins de 1 mois
 - ✓ Attestation de garantie financière*, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant ou Attestation sur l'honneur du demandeur indiquant qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur (cadre n° 13 du formulaire CERFA)
 - ✓ Attestation d'assurance*, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
 - ✓ Une copie recto-verso de la carte professionnelle
 - ✓ **Pour une société :**
 - Une copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original
 - et
 - Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du

capital : copie de la carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité** ou le cas échéant du titre de séjour en cours de validité pour un ressortissant d'un Etat tiers (pour les associés personnes morales : copie de la pièce d'identité du représentant légal de la société)

La nouvelle carte professionnelle sera délivrée, après instruction du dossier, contre remise de l'original de l'ancienne carte.

REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE :

120€

Arrêté du 19 juin 2015

**Règlement par chèque (libellé à l'ordre du CFE CCI Nord Isère),
espèces (prévoir l'appoint)**

ENVOI DU DOSSIER

Si le dossier est envoyé par courrier, celui-ci doit être envoyé en recommandé.

**les attestations doivent porter la mention des activités concernées.*

***Le décret n° 2013-1188 du 2 décembre 2013 a modifié la durée de validité de la carte nationale d'identité qui passe de 10 à 15 ans. Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont concernées par cet allongement de durée sans qu'il y ait lieu à modification de la pièce.*

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier.